



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 MARS 2012

COMPTE RENDU

Date de Convocation : *L'an deux mille douze, le vingt neuf mars, à 19 heures 30,*
23/03/2012

Date d'affichage : **Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN**, légalement convoqué, s'est réuni
5/04/2012 en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 26

ETAIENT PRESENTS :

Mme Dodrelle, Mme Bouvard, M. Manchet, Mme Bouchet, M. Le Bihan, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Balac, M. Kisling, Mme Gourbeault, M. Pigné, Melle Portier, Mme Dru-Genthier, Mme Jallerat, M. Ponnet, M. Eouzan, M. Steri, Mme Cambon, M. Denis, M. Thoquenne.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme Aubert-Druel (P/M. Guichard), M. Deck (P/M. Pigné), M. Valent-Falandry (P/M. Le Bihan), Mme Mennel (P/Mme Dodrelle), M. Poulain (P/M. Denis).

ABSENTS EXCUSES : Mme Larangeira, M. Naturel, Mme Thibaud.

Monsieur LE BIHAN a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Vote du Compte administratif 2011

Après la présentation du Compte Administratif 2011 de la commune à l'assemblée, Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur René BALAC doyen d'âge prend la présidence.

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

⇒ **APPROUVE** le Compte Administratif 2011 ainsi que le compte de gestion du receveur.

Section de fonctionnement

Recettes totales	6 243 512,09
Dépenses totales	5 930 228,11
Résultat antérieur	910 935,34

Section d'investissement

Recettes totales	1 544 705,16
Dépenses	1 634 182,33
Résultat antérieur	130 769,17

Monsieur le Maire reprend la présidence et remercie ses collègues.

2) Affectation du résultat au compte 1068

⇒ **VOTE à L'UNANIMITE** l'affectation du résultat au compte 1068 :

Affectation au compte 1068	220 246,34
Affectation en report au 002	1 003 972,98

3) Approbation du compte de gestion du receveur municipal 2011

Le compte de gestion du receveur et le compte administratif de la commune sont conformes et identiques.

⇒ **A L'UNANIMITE, APPROUVE** le compte de gestion du receveur 2011.

4) Vote du taux des quatre taxes

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour l'année 2012.

Le Conseil municipal,

⇒ **A LA MAJORITE 6 abstentions, VOTE** le maintien des taux :

- Taxe d'habitation 21,77 %
- Taxe Foncier bâti 18,50 %
- Taxe Foncier non bâti 59,24 %
- Contribution Foncière des Entreprises 22,83 %

5) Vote du Budget Primitif 2012

Section de fonctionnement

Recettes totales	7 188 465,00
Dépenses totales	7 188 465,00

Section d'investissement

Recettes totales	1 885 235,00
Dépenses	1 885 235,00

Le Conseil municipal,

⇒ **A LA MAJORITE 6 votes contre, VOTE** le Budget Primitif 2012.

6) Taxe locale sur la publicité extérieure

Le Conseil municipal

⇒ **APPROUVE A LA MAJORITE 1 vote contre** le principe de l'application d'une taxe sur la publicité extérieure, pour l'année 2013.

Un groupe de travail sera chargé de fixer les tarifs et les orientations de cette mesure.

7) Etude des tarifs de la restauration scolaire

Le Conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE, DECIDE** d'appliquer les tarifs de la restauration scolaire en fonction des quotients familiaux, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- Tranche de 0 à 700 3,05 €
- Tranche de 701 à 1000 3,35 €
- Tranche de 1001 à 1300 3,65 €
- Tranche de 1301 et plus 3,85 €

8) Demande de subvention auprès de la Communauté de communes pour la rénovation des voiries et réfection des trottoirs

Le Conseil municipal,

⇒ **A L'UNANIMITE SOLLICITE** une subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs à hauteur de 20 % du montant H.T. dont le montant des travaux est estimé à 255 932,27 H.T., montant de la **subvention sollicitée 51 186,00 €.**

9) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE SOLLICITE** la subvention DETR pour la mise aux normes électriques des bâtiments scolaires, sports et loisirs à hauteur de 40 % du montant hors taxes **soit 65 794 euros**.

10) Adhésion au dispositif de Conseil en énergie partagé avec le PNR

Le Conseil municipal

⇒ **A L'UNANIMITE ACCEPTE** l'adhésion de la commune au dispositif de Conseil en énergie partagé,

⇒ **ACCEPTE** la participation communale de 1,50 euros par habitant, prend note que cette disposition est subventionnée à hauteur de 70 %.

(Document ci-annexé)

11) Déclaration de projet d'intérêt général pour mise en compatibilité du POS pour bande de lisière

Le Conseil municipal

⇒ **APPROUVE, A L'UNANIMITE**, la déclaration d'intérêt général pour la mise en compatibilité du POS sur le terrain situé « Le Bois Gannetin » parcelle nécessaire à la réalisation d'un programme de logements sociaux.

12) Participation à la consultation complémentaire santé et prévoyance organisée par le CIG

Le Conseil municipal

⇒ **ACCEPTE, A L'UNANIMITE**, d'adhérer à la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion pour la consultation relative à la garantie complémentaire santé du personnel communal.

13) Séjour printemps des Accueils de loisirs

Le Conseil municipal,

⇒ **ACCEPTE, A L'UNANIMITE**, la proposition de séjour des Accueils de loisirs les 26 et 27 avril 2012 dans le Vexin.

⇒ **FIXE** la participation des familles :

- 67,20 € enfants parminois,

- 96,00 € enfants extérieurs.

14) Approbation de la charte REVODOC (évolution de la bibliothèque)

Le Conseil municipal,

⇒ **DECIDE A L'UNANIMITE**, d'adhérer au réseau REVODOC organisé par la Bibliothèque Départementale permettant aux usager d'accéder à un grand nombre de ressources documentaires,

⇒ **ACCEPTE A L'UNANIMITE** la charte REVODOC.

Questions de l'opposition

*I/ Au regard de la dangerosité de la sortie de la piste cyclable rue R. Poincaré, les travaux pour sa prolongation jusqu'au rond-point de Jouy-Le-Comte qui la sécuriseront, seront-ils réalisés cette année ?
Sinon, quand ?*

Quels aménagements sont prévus pour limiter les désagréments potentiels qui affecteront les propriétés bordant cette piste?

Réponse de Monsieur le Maire : Nous avons mis en œuvre l'acquisition des terrains concernés par l'extrémité nord de la piste cyclable. Nous sommes donc dans l'attente de sa finalisation après quoi, le Conseil général interviendra, au mieux fin 2013/début 2014. N'étant pas maîtres de la réalisation, le planning peut être sujet à modifications. Les propriétés seront isolées de cette piste par un grillage type SNCF.

2/ Monsieur le Maire a-t-il contacté les services du conseil général pour qu'enfin le tracé de la piste cyclable prévue entre la gare et la rue des peupliers soit dessiné et réalisé?

Réponse de Monsieur le Maire : Ainsi que je l'ai déjà relaté lors de conseils municipaux précédents, je n'accepte pas le tracé gare/prairie Blanchet dans sa conception actuelle, car trop dangereux. De plus, la traversée de la Ruche, propriété privée, semble difficilement réalisable. Je suis par contre tout à fait d'accord sur le tracé Blanchet/Collège avec, dans un premier temps le tronçon Blanchet/fond de l'allée des Peupliers.

3/ Des habitants trouvent régulièrement des seringues jetées sur au bord des rues de Ronquerolles et de Vaux et même des sacs de supermarché qui en sont remplis.

Après avoir signalé ces découvertes en mairie, elles n'ont pas été ramassées. Quelle réponse sanitaire peut être apportée pour limiter le risque lié à ces déchets ?

Réponse de Monsieur le Maire : Il est exact que deux sacs ont été trouvés rue de Ronquerolles en limite de la zone bâtie... Il est faux que ces sacs n'aient pas été ramassés par les équipes techniques, ils l'ont été. Nous restons vigilants sur ce problème qui ne s'est d'ailleurs pas renouvelé.

4/ Aucun plan de ville ne figure sur la commune, pas même à proximité de la mairie. Quand et où y en aura-t-il un d'installé ?

Réponse de Monsieur le Maire : Le plan existant dans un panneau face à la gare a été détruit lors d'un accident. Nous allons mettre l'annonceur en demeure d'avoir à remédier à ce dysfonctionnement. Par ailleurs, nous en profiterons pour que 2 autres plans soient mis en entrées Nord et Sud de la ville et, ultérieurement, au Centre des Arcades.

5/ Monsieur le Maire et son délégué à la sécurité ont-ils prévu un jour de finir les travaux d'aménagement des zones de stationnement des riverains de la rue du Gl. De Gaulle depuis son intersection avec le vieux chemin du potager jusqu'à celle de la rue du Val d'Oise et quand?

Réponse de Monsieur le Maire : Les plans sont prêts, mais la rue du Général de Gaulle étant une départementale, il appartient au Conseil Général de prendre en charge ces travaux dont l'esprit sera dans la continuité de la première partie Foch/Ferry.

6/ Dans sa tribune du bulletin municipal numéro 54, les élus de la majorité pratiquent l'amalgame et qualifient l'opposition de « socialiste » alors que les 6 élus qui la composent ne sont pas tous adhérents de ce grand parti progressiste. Les rédacteurs et signataires de ces tribunes pourraient-ils avoir l'obligeance de s'informer correctement avant d'écrire des contre-vérités?

Réponse de Monsieur le Maire : Nous avons l'habitude d'appeler « un chat... un chat » nous n'avions pas connaissance de courants à l'intérieur de l'équipe siégeant au conseil municipal, mais nous faisons amende honorable et qualifierons à l'avenir votre équipe de membres de l'opposition... sans autre précision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN

Conseiller général du Val d'Oise